

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre  
2007

#### Ordre du jour

1 - Décisions modificatives

2 - Tarifs des prestations communales

3 - Viabilisation des secteurs de Parapet et Champs Dessus

4 - Cession Intermarché

Questions et informations diverses



**Présents** : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Jean DURIEUX, Patrick DEIANA, Patrick ALLARD, René VOISIN.

**Absents** : Jean-Jacques BEROUD - Marie-Claude DARBEL - Sabine BAROU-- MORRUGARES (procuration à Annie ANESA)

**Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.**

**Approbation du compte rendu de la réunion du 29 novembre 2007 après rajout de la motion en faveur du maintien du Tribunal d'Instance de St Jean de Maurienne.**

### ... .. DÉCISIONS ... ..

#### 1 - Décisions modificatives

Le conseil municipal approuve les régularisations à apporter en fin d'année sur les budgets de la commune et du service de l'eau, proposées par Danielle BOCHET, adjointe aux finances.

#### Budget communal

Transferts de crédits de 40 000 € en section d'investissement (dépenses)

*Vote : unanimité*

#### Service de l'eau

Transferts de crédits de 1 000 € en section d'exploitation (dépenses)

*Vote : unanimité*

#### 2 - Tarifs des prestations communales

Danielle BOCHET, adjointe aux finances, présente les tableaux des tarifs communaux de l'année 2007.

Le conseil municipal, après avoir étudié les différents tarifs, décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2008 (voir tableau ci-contre).

*Vote : unanimité*

#### 3 - Viabilisation des secteurs de Parapet et Champs Dessus

Le cabinet VIATEC CARDO, à qui nous avons confié les études de viabilisation de

trois secteurs de la commune (Parapet - Les Champs ; Derrière la Tour ; Carcavel-La Pépi) a remis l'avant-projet concernant le premier secteur. La commission des travaux, réunie le 11 décembre 2007, a examiné le dossier et fait part de ses observations.

Après discussion et présentation des différents plans le conseil décide :

- de créer le réseau d'eau de la cascade : vote : 12 « pour » - 1 « contre »

- de ne pas réaliser le raccordement aux particuliers : vote : 13 « pour »

- de ne pas faire les enrobés définitifs : vote : 13 « pour »

- d'inclure le réseau gaz : vote : 12 « pour » - 1 « contre »

Le montant de ces travaux est estimé à 310 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- valide cet avant-projet

- autorise le maire à lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux

*Vote : unanimité*

#### 4 - Cession Intermarché

Par courrier du 10 septembre 2007, la SCI RAMY nous présente une demande d'achat des parcelles C1631 (4180 m<sup>2</sup>), C1635 (233 m<sup>2</sup>), C1633 (4374 m<sup>2</sup>) et C1594 (170 m<sup>2</sup>) soit un total de 8957 m<sup>2</sup> qui font actuellement l'objet d'un bail à construction signé le 15 octobre 1988 et d'un avenant en date du 16 janvier 1996.

L'offre présentée s'élève à 313 945,00 €.

Après présentation du dossier et discussion, le conseil municipal :

- accepte la proposition de la SCI RAMY

- approuve la résiliation amiable du bail

- autorise le maire à faire les démarches correspondantes et à signer tout document relatif à ce dossier

- dit que les frais seront à la charge du demandeur

## LE COLPORTEUR

En 2008, l'Association le Colporteur, en collaboration avec Savoie-biblio, crée le Prix Rosine Perrier Jeunesse. Parallèlement à la sélection adulte, 8 ouvrages destinés aux adolescents de 13 à 15 ans seront proposés dans les bibliothèques de Savoie et Haute-Savoie. Les jeunes lecteurs choisiront l'auteur qui les aura le plus touchés et qui sera récompensé lors du prochain Salon du Livre des 18 et 19 octobre 2008. Ouvrages disponibles à la médiathèque dès le mois de février 2008. Bonne lecture !

## VŒUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 12 janvier à 19 heures à la salle polyvalente d'Hermillon

## LISTE ELECTORALE

Inscriptions jusqu'au 31 décembre 2007 17 heures en mairie. Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## TELETHON

Merci à tous les participants du Téléthon  
Somme collectée  
=  
4 658,00 €.

## 5 - Aide voyage pédagogique

Le conseil municipal décide d'accorder une aide de 35 € au foyer socio-éducatif du lycée Paul Héroult pour la participation d'une jeune lycéenne de la commune à un séjour en Tunisie dans le cadre de ses études.

Vote : *unanimité*

## LIGNE DE MARCHE

En raison des fêtes de fin d'année le passage du car pour la ligne « Zone de Longefan » aura lieu le mercredi 26 décembre 2007 et le mercredi 2 janvier 2008 aux horaires habituels.

## TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2008

PRESTATIONS	Montant HT	Montant TVA	Tarifs TTC
Eau de la Cascade (forfait)	7.80 €	0.43 €	8.23 €
Frais d'intervention (ouverture ou fermeture du compteur) montant forfaitaire	8.60 €	1,69 €	10.29 €
Frais de pose ou dépose de compteurs montant forfaitaire	17.20 €	3.38 €	20.58 €
Mise à disposition du personnel technique facturation à l'heure	14.21 €	2.79 €	17.00 €
Mise à disposition tracto pelle avec facturation minimum de 12 €	37.63 € 10.04 €	7.37 € 1.96 €	45.00 € 12.00 €
Prix du mètre cube d'eau	0.80 €	0.05 €	0.85 €
Abonnement eau	12.51 €	0.69 €	13.20 €
Redevance assainissement Prix au mètre cube	1.08 €	0.07 €	1.15 €



**BONNE ET JOYEUSE ANNEE 2008**



## TARIFS DES PRESTATIONS COMMUNALES 2008

<p><b>Location salle polyvalente</b></p> <p><u>Extérieur :</u>  Grande salle à la journée 316,00 €  Grande salle le week-end 423,00 €  Salle des échos à la journée 178,00 €  Salle des échos le week-end 235,00 €  Vaisselle 36,00 €</p> <p><u>Habitants d'Hermillon</u>  Grande salle à la journée 107,00 €  Grande salle le week-end 158,00 €  Salle des échos à la journée 66,00 €  Salle des échos le week-end 107,00 €  Vaisselle 36,00 €</p> <p><b>Caution fixée à :</b> 214,00 €</p>	
<p><b>Photocopies</b></p> <p>Page A4 0,15 €  Page A3 0,30 €  A4 recto-verso 0,30 €  A3 recto-verso 0,50 €</p> <p><b>Télécopies</b></p> <p>Émission départementale 0,20 €  Émission nationale 0,55 €  Emission internationale 1,05 €  Réception 0,15 €</p>	
<p><b>Tarifs tirages cadastraux</b></p> <p>Tirage A4 0,55 €  Tirage A3 1,05 €</p>	
<p>Mise à disposition personnel technique (1'heure) 17,00 €</p> <p>Mise à disposition tracto pelle 46,00 €  avec facturation minimum de 12 €</p> <p>Engin de débroussaillage hors commune 66,00 €  Engin de débroussaillage 46,00 €  avec facturation minimum de 12 €</p> <p>Moisson avec facturation minimum de 12 € 46,00 €</p>	
<p><b>Tarifs de l'adhésion à la bibliothèque</b>  (gratuit jusqu'à 14 ans) 7,00 €</p>	
<p><b>TARIFS CAVEAUX ET CONCESSIONS</b></p> <p>Caveau 6 places 4 920,00 €  Caveau 3 places 3 210,00 €  Concession 30 ans 30,00 €  Concession 50 ans 40,00 €</p> <p><b>Colombarium</b></p> <p>Case +concession 15 ans 522,00 €  Case +concession 30 ans 1 044,00 €</p>	
<p><b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b></p> <p>Forfait trimestriel 50,00 €  Tarif à l'heure 2,50 €</p>	

## BOIS DE CHAUFFAGE

- Lot n° 1 :** Croix St Grat (intérieur virage)  
Bois à trier (mélangé avec de la terre)
- Lot n° 2 :** Derrière la Tour (sous le cimetière)
- Lot n° 3 :** Longefan (côté Est)
- Lot n° 4 :** Longefan (milieu)
- Lot n° 5 :** Longefan (côté ouest, près de la RD77)
- Lot n° 6 :** Longefan (bois sur pied marqués à la peinture, en pied de talus). A abattre
- Lot n° 7 :** Sous la Barme - Longefan (bois couchés)
- Lot n° 8 :** Sous la Barme - Longefan (bois couchés)
- Lot n° 9 :** Sous la Barme - Longefan (bois sur pied entre rubalises). A abattre
- Lot n° 10 :** Aux Droux : 1 noyer sur pied
- Lot n° 11 :** Aux Droux : (bois couchés) - en amont de la route
- Lot n° 12 :** Champs Dessus (au pied du talus du stade) - Frêne coupé

-----

Les personnes intéressées par du bois de chauffage sont priées de faire une offre pour un, deux ou trois lots maximum, sous pli cacheté avec la mention « offre pour bois de chauffage », avec le ou les numéros de lots.

Ces bois sont de valeur très variable en qualité et en quantité.  
Nous vous invitons à les examiner sur le terrain.  
Les souches seront laissées sur place.  
Faites votre offre avant le vendredi 4 janvier 2008, 17 h 00.

